



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15

Mail : snu67@snuipp.fr

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



A monsieur Roland RIES
Sénateur-maire de Strasbourg

Strasbourg, le mardi 4 décembre 2012.

Monsieur le Sénateur-maire,

Depuis la rentrée scolaire et les nombreuses concertations sur la Refondation de l'Ecole qui se tiennent au niveau national pour le 1^{er} degré, l'inquiétude des collègues va croissante.

Lors des Réunions d'Information Syndicale, auxquelles les enseignants participent de plus en plus nombreux, nous constatons que le manque de transparence et de communication de la part de la Ville de Strasbourg, assorti d'annonces lors des Conseils d'Ecoles ou autres réunions, ne fait qu'accentuer le sentiment d'exclusion de tout débat fortement ressenti par les enseignants.

Pour les professeurs des écoles qui œuvrent à une meilleure réussite des élèves, la question des rythmes scolaires n'est pas centrale pour refonder l'Ecole : il faut aussi s'interroger sur les contenus d'enseignements proposés (programmes) et leur mode de transmission, sur les conditions de travail au sein de la classe (effectifs, type d'activités, alternance petit groupe/grand groupe ...).

Le SNUipp-FSU a toujours demandé que tout soit mis en discussion et que le temps soit pris pour que les enseignants puissent débattre et se prononcer sur l'ensemble de ces questions. La logique des instances, tant nationales que territoriales, semble inverse : pour elles, c'est le contenant qui doit déterminer le contenu.

Il nous semble que les dernières annonces d'Yves Fournel, président du RFVE dont la ville de Strasbourg fait partie, tendent à imposer à l'Etat une répartition des heures périscolaires comprenant du temps de service des enseignants.

La nouvelle organisation de la semaine scolaire qui paraît se dessiner (semaine de 4 jours ou 4 jours 1/2, durée de la pause méridienne, heure de fin des classes, répartition des temps périscolaires sur la journée ...) risque d'avoir des répercussions importantes sur les conditions de travail et les conditions de vie des personnels enseignants.

L'ensemble du temps hors la classe (temps de préparation, liens avec les familles, travail en équipe) n'est pas pris en compte. Une partie seulement est comptabilisée dans les 3h hebdomadaires de notre temps de service venant en plus des 24h d'enseignement. Le « travail invisible » des Professeurs des écoles (16h hebdomadaires) est laissé de côté. L'Insee évalue ainsi à 43h par semaine le temps réel de travail d'un enseignant du 1^{er} degré.

Le SNUipp-FSU s'interroge également sur l'offre et les conditions d'encadrement des élèves lors des temps périscolaires pris en charge par la municipalité et qui pourraient être partagés par les équipes éducatives municipales et les enseignants :

Quels moyens ? Quelle garantie de qualité ?

Quelle pérennité du système ? Quels critères retenus pour des PEL de qualité ?

Sur quel temps la concertation entre les équipes enseignantes et périscolaires pourrait-elle avoir lieu ?

Quid alors de la liberté pédagogique des enseignants ?

Quelles seraient les conditions de travail des enseignants à l'intérieur des écoles ? (salles des maîtres aménagées, équipées...) ?

Un certain nombre d'instances existent où les débats pourraient être engagés entre le corps enseignant et les mairies (CDEN, conseils d'écoles...) et il est grand temps que les enseignants, bien avant le mouvement départemental du mois de mars, aient des précisions sur les projets de la municipalité de Strasbourg en ce qui concerne les conditions de travail et les horaires proposés dans chaque école.
Ces données sont déterminantes pour leur choix de vie personnelle.

En temps que représentants du personnel, nous ne pouvons laisser les enseignants avec de tels questionnements et attendons de la Ville de Strasbourg des réunions de concertation dans un délai rapproché.

Veuillez croire, monsieur le sénateur-maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Virginie Solunto,
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU67

Copie à : madame DREYER, adjointe en charge des affaires scolaires.
monsieur GUICHARD, directeur académique des services de l'éducation nationale.